



Commune de LANTENAY

COMPTE RENDU

Séance du 11 avril 2024

1 place de la mairie
21370 LANTENAY
Tel : 03.80.35.31.11
mairie.lantenay@outlook.com

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Qui ont pris part au vote..... 13
(présents ou représentés)
Date de convocation :
05 avril 2024
Date d'affichage :
05 avril 2024

Le onze avril de l'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Lantenay, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Patrick SEGUIN, maire de Lantenay

Présents : Patrick SEGUIN, Gilbert MONNOT, Christelle CASES, David MORANT, Aurore BOUILLET, Christiane ETARD, Odile GERVREAU-EDOUARD, Philippe HONORÉ, Guy MARTENOT, Françoise MONNOT, David PIERRICHON, Bénédicte ROSIER, Florian ROSIER

Absents excusés : Eva SOUILLOT

Secrétaire de séance: Conformément à l'article L.2121.5 du CGCT, le conseil municipal nomme à l'unanimité, Françoise MONNOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1^{er} objet : Vote de l'affectation du résultat – Gilbert MONNOT

Une fois le compte administratif approuvé, il convient de voter l'affectation du résultat.

Pour 2024, sur les résultats 2023 les reports sont les suivants, ils sont calculés en fonctions des dépenses et recettes de l'année qui vient de s'écouler auxquels sont ajoutés les résultats antérieurs

Fonctionnement		Investissement	
Excédent de fonctionnement	41 495.24 €	Excédent d'investissement	14 323.27 €
Réalisées : Excédent reporté	163 956.80 €	Déficit de reste à réaliser	117 490.00 €
Excédent cumulé	205 452.04 €	Besoin de financement (1068)	103 166.73 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	102 285.31 €	Résultat reporté en investissement (001)	14 323.27 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2023.

2^{ème} objet : Fiscalité 2024- Gilbert MONNOT

Ce tableau fixe les bases d'imposition et les communes votent le taux.

Pour 2023 les chiffres étaient de :

	Taux	Bases	Produits
Foncier Bâti.....	36.64 %	475 624 €	174 269 €
Foncier Non Bâti.....	49.48 %	21 761 €	10 767 €
Taxe d'Habitation (RS+LV).....	10.00 %	81 814 €	8 181€

Soit un produit de 193 217 €

Pour 2024 les chiffres seront, sans augmentation votée :

	Taux	Bases	Produits
Foncier Bâti.....	36.64 %	499 900 €	183 163 €
Foncier Non Bâti.....	49.48 %	22 600 €	11 182 €
Taxe d'Habitation (RS+LV).....	10.00 %	57 900 €	5 790 €

Soit un produit de 200 135 € mais on encaisse 193 999 € (+ allocation compensatrice - coefficient correcteur)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de fiscalités 2024.

3^{ème} objet : Vote des subventions allouées aux associations - Gilbert MONNOT

Le Conseil Municipal peut décider de verser des subventions de fonctionnement aux organismes et associations.

L'école musique de Sombernon sollicite une subvention, cette association compte 5 adhérents de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions 2024 ci-dessous exposées.

Comité des Fêtes :	500.00 €	
UFCO (foot Fleurey Mâlain) :	300.00 €	(9 licenciés sur la commune)
FNACA :	100.00 €	
Pierres en Pays Baulas :	300.00 €	
Coopérative scolaire Maternelle :	300.00 €	
Famille rurale du Sombernonnais :	100,00 €	
Ecole de musique de Sombernon :	100,00 €	(5 adhérents)
Total	1 700.00 €	

4^{ème} objet : Vote du Budget Primitif 2024 - Gilbert MONNOT

Bien que les prévisions vous aient été exposées à la réunion du 14 mars dernier, des modifications ont été effectuées.

Pour 2024 les prévisions totales sont :

PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES RÉELLES	534 908.31 €	242 492 €
DEPENSES RÉELLES	389 706.00 €	242 492 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif ci-dessus.

5^{ème} objet : Convention SNCF – David MORANT

M. MORANT, adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que la SNCF sollicite à travers une convention, l'occupation des parcelles ZI 115 ZI 126 et ZI 130 afin de pouvoir créer une base travaux dans le cadre des travaux de modernisation de la voie ferrée sur la ligne Blaisy-Bas Dijon.

Cette occupation temporaire d'une durée de 11 mois sera rémunérée de 5000€ par mois.

Après la lecture de la convention et en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention proposée.

6^{ème} objet : Convention Pierre en Pays Baulas – Patrick SEGUIN

M. Christian SAPIN, Président de l'association PPB a transmis une convention portant sur les projets communs constructifs notamment la mise en valeur des abords de l'église.

Des modifications sont à effectuer sur la convention proposée et fera l'objet d'une discussion au prochain conseil municipal.

7^{ème} objet : Logement communal T3 duplex 1^{er} étage – Attribution – Patrick SEGUIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que Mme RENAUD a quitté le logement depuis le 1^{er} février, des travaux de rénovation ont été effectués et sont désormais terminés.

Deux candidatures pour reprendre ce logement ont été déposées auprès de Monsieur le Maire, il s'agit de :

1° VILLISEK Valentin de Lantenay et sa compagne CLEMENT Mélina de Pasques qui souhaiteraient reprendre ce logement à compter du 1^{er} mai 2024.

2° DASLE Véronique de VILLERS LES NANCY qui souhaiteraient reprendre ce logement sans date précise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE la candidature de VILLISEK Valentin et CLEMENT Mélina pour reprendre le logement sis au 1^{er} étage à compter du 1^{er} mai 2024 pour un loyer de 520 € et 30 € de charges.

Questions diverses

Location salle communale – Françoise MONNOT

Suite aux inondations sur la commune de Fleurey sur Ouche, la MJC de Fleurey a sollicité le prêt de la salle polyvalente afin de pouvoir continuer à proposer leurs activités sportives le temps que la salle de Fleurey puisse à nouveau être utilisée.

CCOM – Régie eau – Odile GERVREAU EDOUARD

En sa qualité de déléguée de la commune, Odile GERVREAU EDOUARD tient à souligner le travail effectué par les services. Un article leur sera dédié sur un prochain bulletin municipal.

Jardin participatif :

Les élèves de la maternelle se rendent les jeudis matin dans le jardin afin d'admirer la faune et la flore.

Résidence des architectes :

Les architectes seront sur la commune du 23 au 25 avril, un barbecue est organisé pour le 23 avril, auquel les habitants sont les bienvenus.

Creux Richard – Creux de Chat :

La pergola installée en fin d'année 2023, d'un coût de 2 900€, est déjà cassée !
Nous remercions tous les Baulas de bien vouloir respecter le matériel municipal

Éclairage public :

Le SICECO est intervenu sur les luminaires de la rue neuve de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50